

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6087**

Intitulé

Photographe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SPEOS (Paris Photographic Institute)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité de photographe professionnel(le) connaît une profonde mutation sauf pour ceux(elles) d'entre eux(elles) qui n'ont pas intégré la technologie numérique à toutes les étapes du processus de la création photographique.

- la définition du projet à réaliser, en lien avec le client,
- la préparation du projet conformément à la commande et la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du projet.
 - le traitement artistique convenu du projet,
 - la réalisation des prises de vue dans le cadre légal et réglementaire adaptée au projet,
 - la disponibilité du photographe pour faire les prises de vue.
 - la commande livrable (composée et finalisée),
 - la réelle motivation d'un éditeur de diffuser la commande à la Une ou en double page,
- la signature visuelle propre qui singularise un photographe sur son marché.
- l'hébergement de la production sur des banques d'images ou systèmes d'hébergements,
- la retouche spécifique d'images,
- l'édition des clichés les plus vendeurs en réponse à une commande spécifique.
 - la méthode de promotion pour se rendre visible sur un marché,
 - l'établissement d'un plan d'affaire assurant la progression de son chiffre d'affaire,
- l'attrait des prospects sur sa création,
 - la conclusion d'une négociation commerciale sécurisant le marché du photographe.
 - la défense de ses droits d'auteur photographe,
 - l'assis du statut professionnel.
 - l'indexation d'images grâce à l'utilisation des normes et standards de description d'images,
 - l'usage des informations IPTC dans la recherche par mot-clés.

Les capacités attestées :

- 1) Établir le projet en amont ou en aval d'une commande : analyse d'un « brief », préparation d'un projet, estimation des délais et coûts du projet, préparation des ressources à réunir pour son exécution.
- 2) Préparer les prises de vues : obtention des accréditations et autorisations nécessaires, vérification de l'état de l'équipement, management de l'équipe projet (assistants, stylistes, etc.), simulation de la séance de prises de vues.
- 3) Rechercher une identité visuelle dans la réalisation de la prise de vue : la réalisation des prises de vue (en studio, en extérieur), la sécurisation de la production d'images.
- 4) Post-production créative et artistique des images produites en fonction de la commande : édition et post-production des images, gestion des formats de photos à livrer, livraison de la commande dans un format adéquat.
- 5) Organiser sa démarche commerciale : création et visibilité de son business, recherche et prospection de clients diffuseurs, rédaction de textes d'accompagnement, conclusion juridique d'une négociation commerciale.
- 6) Gérer son statut / son entreprise : recherche du meilleur statut, réalisation des actes administratifs et fiscaux.
- 7) Gérer son stock de photos : l'utilisation de manière pertinente des normes et standards de description d'images et la recherche par mots-clés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Photographie commerciale et publicitaire, Photojournalisme

Photographe indépendant(e) — free-lance, Photographe salarié(e), Photographe chef(fe) d'entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Toutes les évaluations, à l'exception du plan d'affaires propre aux blocs d'activité « Organiser sa démarche commerciale » et « Gérer son statut / son entreprise », sont organisées en plaçant les candidats en situation réelle de conception d'un projet, de prises de vues en photojournalisme ou en studio, en extérieur comme en intérieur, de recherche d'une identité visuelle, de traitement des images produites, d'organisation de la démarche commerciale, de gestion du stock de photos.

- 1) Établir le projet en amont ou en aval d'une commande

- 2) Préparer les prises de vues
- 3) Rechercher une identité visuelle dans la réalisation de la prise de vue
- 4) Post-production créative et artistique des images produites en fonction de la commande
- 5) Organiser sa démarche commerciale
- 6) Gérer son statut / son entreprise
- 7) Gérer son stock de photos

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		La présidence sera assurée par un membre de la profession désigné par le conseil pédagogique quelle que soit la voie d'accès. 50% internes à l'organisme 50% externes à l'organisme (moitié employeurs, moitié salariés)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		La présidence sera assurée par un membre de la profession désigné par le conseil pédagogique quelle que soit la voie d'accès. 50% internes à l'organisme 50% externes à l'organisme (moitié employeurs, moitié salariés)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		La présidence sera assurée par un membre de la profession désigné par le conseil pédagogique quelle que soit la voie d'accès. 50% internes à l'organisme 50% externes à l'organisme (moitié employeurs, moitié salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Diplôme de photographie de l'école supérieure d'Arts Appliqués de Vevey en Suisse	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Photographe, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Photographe" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2021.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé "Photographe" avec effet au 25 novembre 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Photographe" avec effet au 27 août 2011, jusqu'au 25 novembre 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de titulaires de la certification : En 2003 = 61, en 2004 = 47, en 2005 = 41, en 2006 = 42, en 2007 = 41, en 2008 = 48, en 2009 = 58, en 2010 = 60, en 2011 = 52, en 2012 = 48

Autres sources d'information :

www.speos-photo.com/fr

<http://www.speos-photo.com/fr>

Lieu(x) de certification :

SPEOS (Paris Photographic Institute) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

SPEOS Paris

8, rue Jules VALLES

75011 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

SPEOS Paris : 6, 7 & 8 Rue Jules Vallès, 75011 Paris

SPEOS London : 8 Graces Mews, Camberwell, London SE5 8JF, United Kingdom

Historique de la certification :

La certification a toujours été délivrée exclusivement par Spéos Paris.